

RÈGLEMENT JEU CONCOURS "MISSION Kinomap" - DECAT'CLUB

Article 1 : Date et Lieu

Du 14 au 29 Octobre 2023, la société DECATHLON FRANCE SAS, située au 4 BD DE MONS, 59650 Villeneuve d'Ascq (ci-après désignée « DECATHLON ») organise un Jeu Concours gratuit sans obligation d'achat en son service Decat'Club (ci-après désigné « Decat'Club »).

Article 2 : Modalités du Jeu Concours

Article 2.1 : Principe du Jeu Concours

Le présent Jeu Concours, réservé aux membres du programme de fidélité Decat'Club, a pour objectif de faire remporter, via un tirage au sort, 5 abonnements annuels "Kinomap" sans engagement d'une valeur de 89,99€ T.T.C. chacun, ainsi que 200 points Decat'Club à l'ensemble des participants inscrits pour le tirage au sort.

Pour participer au Jeu Concours, le Participant doit cliquer sur le bouton "Je participe au défi sportif" disponible via son compte Decat'Club après s'être connecté à son compte Decat'Club.

Du 14 au 29 octobre 2023 le Participant doit réaliser 2 séances de sport indoor de minimum 30 minutes via :

- soit sa montre Garmin, Fitbit, Polar, Coros ou Suunto compatible avec l'application Decathlon Connect, en la synchronisant préalablement via le "Hub Decathlon" sur la page : <https://hub.decathlon.com/>
- soit l'application Decathlon Coach ou Decathlon Outdoor s'il n'utilise pas d'objets connectés compatibles,
- soit sa montre de la marque Decathlon connectée à l'application Decathlon Connect (ex : Kalenji, Kiprun,...).
- soit son vélo, tapis ou rameur connecté à l'application Domyos E-connected.

La connexion du Participant doit se faire via son compte unique Decathlon lié au programme de fidélité Decat'Club pour pouvoir comptabiliser les séances sportives.

Une fois le défi relevé et validé, les 200 points Decat'Club seront crédités au plus tard sur la cagnotte du Participant le 12 Novembre 2023 et le Participant se verra automatiquement inscrit au tirage au sort pour tenter de remporter l'un des 5 abonnements annuels "Kinomap" susmentionnés.

L'heureux gagnant du tirage au sort sera contacté par email à partir du 12 Novembre 2023.

Article 2.2 : Éventuelles restrictions à la participation

Ce Jeu Concours est ouvert à *toute personne âgée de 18 ans minimum* résidant en France métropolitaine et titulaire d'un compte Decat'Club, à l'exclusion des membres du personnel de DECATHLON et de leur famille (ci-après désigné le « Participant »).

Article 2.3 : Participation au Jeu Concours

Pour participer à ce Jeu Concours, il suffit que le Participant :

- soit membre du programme de fidélité Decat'Club et âgé d'au moins 18 ans au moment de l'inscription.
- s'inscrive à la mission "Kinomap" dans son compte fidélité entre le 14 et 29 Octobre 2023.
- réalise 2x30min de sport indoor entre le 14 et la 29 octobre 2023.
- prenne connaissance et accepte les présentes conditions de challenge.

Un tirage au sort sera effectué à partir du 12 Novembre 2023 qui déterminera les gagnants du Jeu Concours.

Article 3 : Dotations

Article 3.1 : Contenu de la dotation

Ce Jeu Concours est doté des lots suivants :

- 1 ABONNEMENT "KINOMAP" 12 MOIS SANS ENGAGEMENT D'UNE VALEUR DE 89,99€ T.T.C.
- 1 ABONNEMENT "KINOMAP" 12 MOIS SANS ENGAGEMENT D'UNE VALEUR DE 89,99€ T.T.C.
- 1 ABONNEMENT "KINOMAP" 12 MOIS SANS ENGAGEMENT D'UNE VALEUR DE 89,99€ T.T.C.
- 1 ABONNEMENT "KINOMAP" 12 MOIS SANS ENGAGEMENT D'UNE VALEUR DE 89,99€ T.T.C.
- 1 ABONNEMENT "KINOMAP" 12 MOIS SANS ENGAGEMENT D'UNE VALEUR DE 89,99€ T.T.C.

Le montant total des lots est de 449,95€ T.T.C.

Article 4 : Information des gagnants et remise des lots

Les gagnants seront informés individuellement suite au tirage au sort via email ou téléphone (à partir du 12 Novembre 2023) aux coordonnées renseignées par le Participant dans son compte fidélité.

Les lots remportés seront également envoyés par mail sur l'adresse email renseignée par le Participant dans son compte fidélité Decat'Club.

Il est entendu par les Gagnants que les lots ne pourront ni être échangés contre un autre produit ni contre leur valeur en espèces.

DECATHLON se réserve le droit de ne pas attribuer ou de réattribuer le ou les lots en cas de triche ou si le ou les gagnants ne se sont pas manifestés à DECATHLON dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi du mail annonçant les gagnants des résultats du tirage au sort.

Article 5 : Validité des séances sportives

Les séances de sport indoor ne répondant pas aux conditions suivantes seront considérées comme nuls et ne vaudront pas pour la participation au présent Jeu Concours. Les conditions étant :

- Decathlon se réserve le droit de ne pas valider si les sessions ne sont pas considérées comme une session de sport.
- Les 2 sessions de sport indoor doivent avoir une durée minimum de 30 minutes chacune. Les sessions inférieures à 30 minutes ne seront donc pas prises en compte.
- Les sessions ajoutées manuellement ne sont pas prises en compte.

Article 6 : Report - Modification - Annulation

Le Site Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu Concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu Concours implique l'acceptation pleine et totale du présent règlement. Le non-respect de ses dispositions entraînera l'exclusion du Participant du Jeu Concours.

Article 8 : Communication du règlement

Le présent règlement est accessible depuis le compte Decat'Club via l'Application DECATHLON ou le site internet www.decathlon.fr (rubrique *Mon Compte*) et pourra être communiqué gratuitement à toute personne en faisant la demande.

Article 9 : Service Client

Vous avez une question ou vous souhaitez nous faire part d'une réclamation éventuelle ? Notre Service Clients est à votre écoute :

Par téléphone au 09 69 368 369 (coût d'une communication locale depuis un téléphone fixe en France métropolitaine) de 9h à 20h du lundi au samedi, hors jours fériés.

Par internet : [aide/contact](#)

Par voie postale à l'adresse suivante : Decathlon France – Service clients Decathlon.fr - 4, boulevard de Mons 59665 VILLENEUVE D'ASCQ

Si le Participant dispose déjà d'un compte client sur le Site, il peut se rendre sur la rubrique « Mon compte ». Lorsque vous prenez contact avec le Service Clients pour un problème éventuel concernant votre commande, veuillez toujours communiquer votre numéro de commande ainsi que vos coordonnées, ce qui nous permettra de traiter votre réclamation plus rapidement et plus efficacement.

Le Service Clients fait de son mieux pour vous informer dans les quarante-huit (48) heures ouvrables du délai dans lequel vous recevrez une proposition de solution. En cas d'absence de réponse de notre part dans un délai de cinq (5) jours ouvrables, vous serez invité à contacter de nouveau le Service Clients.

Article 10 : Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le consommateur a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par DECATHLON.

Le consommateur ayant participé au Jeu Concours peut donc adresser une réclamation :

- Par voie électronique www.cm2c.net , en renseignant le numéro SIRET suivant : 50056940503239, ou
- Par voie postale : CM2C, 14 rue Saint Jean, 75017 Paris

La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.

Conformément à l'article L 612-2 du Code de la consommation, l'une des conditions préalables à l'examen du litige par le médiateur est la suivante : le consommateur doit justifier avoir tenté de résoudre préalablement son litige avec le Vendeur. Le délai dans lequel le consommateur peut saisir le médiateur est de 12 mois à partir de la date de la réclamation écrite faite au Vendeur.

Article 11 : Données personnelles

Article 11.1 : Participation au Jeu Concours

Dans le cadre du Jeu Concours organisé par Decat'Club, le Participant peut être amené à communiquer certaines données personnelles que le Site Organisateur aura besoin de traiter pour avertir le Participant en cas de gain. La participation au Jeu Concours n'entraîne aucune prise de décision - relative aux données à caractère personnel - entièrement automatisée de la part du Site Organisateur. Les données personnelles du Participant restent à l'intérieur de l'UE, où le Site Organisateur met tout en œuvre pour les protéger en respectant la réglementation européenne. Le destinataire des données est DECATHLON France. Le responsable de traitement des données du Participant est DECATHLON SAS, 4 Boulevard de Mons 59650 Villeneuve d'Ascq.

Le Participant peut consulter et rectifier ses données personnelles. Sous certaines conditions, il peut aussi demander à ce que ses données soient transférées à une autre entité que DECATHLON. Pour ce faire, le Participant peut envoyer un email à cette adresse : VosDonneesPersonnelles@decathlon.com ou contacter le directeur du Site Organisateur. Le Participant peut également avoir plus d'informations sur le site decathlon.com et sur la page données personnelles.

Article 11.2 : Acceptation de la réception d'offres commerciales :

Si l'utilisateur venait à consentir à la réception de communications à vocation commerciale, ce Traitement de données à caractère personnel aura pour finalité la gestion du marketing direct : nom, prénom, e-mail, adresse postale, historique d'achat, sport pratiqué. Les données confiées par les clients au Site Organisateur sont traitées par DECATHLON SE, 4 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq, 59650. Les données des clients sont destinées à l'équipe de votre magasin, à la direction marketing, la direction commerciale et la direction Informatique de DECATHLON.

Dans le cadre de la gestion du marketing direct, DECATHLON peut effectuer un profilage ou une prise de décision, qui ne peuvent se faire de manière entièrement automatisée. Cette opération s'effectue seulement après le consentement des clients. DECATHLON met tout en œuvre pour protéger les données personnelles des clients en suivant la réglementation européenne. Les données sont stockées sur des serveurs. Dans ce cadre, elles peuvent faire l'objet de transferts en dehors de l'Union Européenne.

Les données des clients seront supprimées dans un délai maximum de trois (3) ans après le dernier contact.

Article 12 - Protection de la vie privée

Pour toute information concernant la protection de la vie privée et vos données à caractère personnel, DECATHLON vous renvoie vers la page "Protection des données à caractère personnel" : veuillez [cliquer «ici»](#).

Article 13 - Juridictions compétentes et droit applicable

Le droit français est applicable à la relation contractuelle entre DECATHLON et le Client.

Tout litige découlant de la relation contractuelle entre DECATHLON et le Client est du ressort exclusif des cours et tribunaux français. Sauf l'application obligatoire d'une loi impérative contraire, en cas de litige, DECATHLON est également autorisée à saisir le juge du ressort dans lequel se trouve le siège social ou le domicile du Client.

Le droit français est applicable à la relation contractuelle entre DECATHLON et le Client, sans préjudice du droit de ce dernier qui aurait sa résidence hors du territoire français d'invoquer des dispositions impératives de son droit national.